

Vendredi 3 décembre 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 8
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRES ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

ORDRE DU JOUR

Reprise du débat (quatrième jour du débat) :

sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse en réponse au discours du trône prononcé par le lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la session

et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;

b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;

c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;

d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;

e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;

f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. GERRARD – 40 min)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI PROCHAIN

M^{me} la *ministre* FRIESEN

(N^o 2) – *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BARRETT

(N^o 3) – *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*